

Sébastien Peytavie

votre député



**Une année à
votre service !**

➔ Page 2



**Les papeteries de Condat,
un drame humain.**

➔ Page 5



**Mon combat à l'Assemblée pour
garantir le droit à une vie digne.**

➔ Page 3

Une année à votre service !

De l'Assemblée au Périgord Noir, je n'ai eu de cesse de défendre notre territoire et ses enjeux pendant cette année particulièrement intense socialement et démocratiquement.

Des débuts compliqués

Un an. Cela fait un an que vous m'avez accordé votre confiance pour vous représenter à l'Assemblée nationale. Mes débuts n'ont pas été des plus faciles : j'ai subi une intervention et ai dû être alité pendant près de 6 mois. Je tiens cependant à vous assurer de mon engagement plein et entier pendant cette période pour

vous défendre, améliorer votre quotidien et mener les combats qui me sont chers. Ces combats, je les ai portés à distance pendant mon hospitalisation, et je les porte maintenant avec force à l'Assemblée depuis le début de l'année.

Une boussole

La dignité humaine ne se mérite pas. Elle ne se décroète pas non plus. Elle se reconnaît et elle se garantit. J'ai donc décidé d'en faire la boussole de mon mandat.

Sébastien Peytavie dans le train pour la circonscription.



Chacune et chacun d'entre nous a le droit de vivre dignement. Se battre pour une vie digne, c'est aussi se battre pour une société plus juste et plus écologique. À vos côtés, dans notre Périgord Noir comme à l'Assemblée, ces principes ont guidé mon travail et mes actions.

Péril démocratique

La réforme des retraites a provoqué une incroyable mobilisation dans toute la France. Elle aura mis en lumière un système démocratique en déliquescence et à bout de souffle. Alors qu'une majorité de Français ne voulaient pas de cette réforme, nous, parlementaires, avons été privé par le gouvernement de notre droit de vote devant un texte profondément injuste pour les plus précaires et les femmes.

Le territoire

En Dordogne, cette année, le monde agricole aura eu à faire face aux intempéries, à la grippe aviaire et à la sécheresse. La crise énergétique et l'inflation ont eu un impact direct et quotidien sur les ménages et les

entreprises. Notre système de soin, entre déserts médicaux, et régulation des services d'urgences, a été sérieusement fragilisé.

Un État fort

Dans un monde où les inégalités s'accroissent et où le dérèglement climatique nous impacte, il nous faut un État fort pour s'adapter et nous protéger. Devant les grands changements qui se présentent à nous, nous avons besoin de services publics de proximité présent sur tout notre territoire. Nous avons besoin d'un système de soin accessible. Nous avons besoin de moyens pour vieillir en bonne santé et à son domicile. Nous avons besoin de moyens pour retrouver notre souveraineté avec une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Nous avons besoin d'accompagner les agriculteurs et les entreprises dans les mutations de notre monde.

Vous pouvez compter sur ma détermination et ma présence auprès de vous pour défendre notre territoire, la justice sociale et climatique.

TRAVAIL
LÉGISLATIF

LES CHIFFRES

7 061
AMENDEMENTS

226
INTERVENTIONS

41
PROPOSITIONS
DE LOI

4
QUESTIONS AU
GOUVERNEMENT

1
RAPPORT

2
DEUXIÈME DÉPUTÉ
EN AMENDEMENTS

Mon équipe parlementaire



Laura Jovignot

Collaboratrice parlementaire chargée du législatif



Loan Cannard

Collaborateur parlementaire chargé de la communication



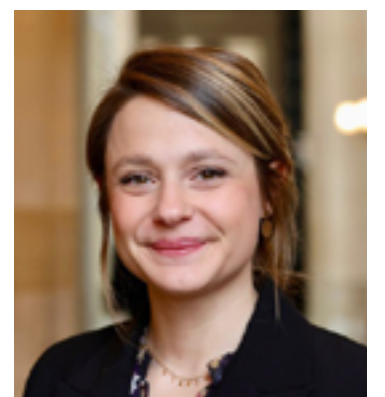
Alexis Debuissou

Collaborateur parlementaire chargé du conseil politique



Antonin Bergier

Collaborateur parlementaire chargé de la circonscription



Nina Plantin

Collaboratrice parlementaire chargée du législatif

Un congé menstruel en France ?

Suite à l'adoption d'une loi instaurant un congé menstruel en Espagne, j'ai expérimenté ce type de congé au sein de mon équipe. Dans la foulée, j'ai commencé à travailler sur une proposition de loi pour l'adapter en France.

Sébastien Peytavie lors de son colloque sur la santé menstruelle à l'Assemblée le 26 mai.



Quelques chiffres

En France, 15 millions de personnes entre 13 et 50 ans sont menstruées.

L'endométriose touche près de 10% des femmes et personnes en âge de procréer. Une personne menstruée sur 2 souffre de règles douloureuses, que cela soit liées à une pathologie ou non.

65% des femmes en activité salariée ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail et 14% sont régulièrement forcées de s'absenter.

Notre vision

La question des règles en général et celle des règles incapacitantes en particulier est une question de santé publique.

Il est indispensable de lever le tabou des règles. C'est au monde du travail de s'adapter aux femmes et non l'in-

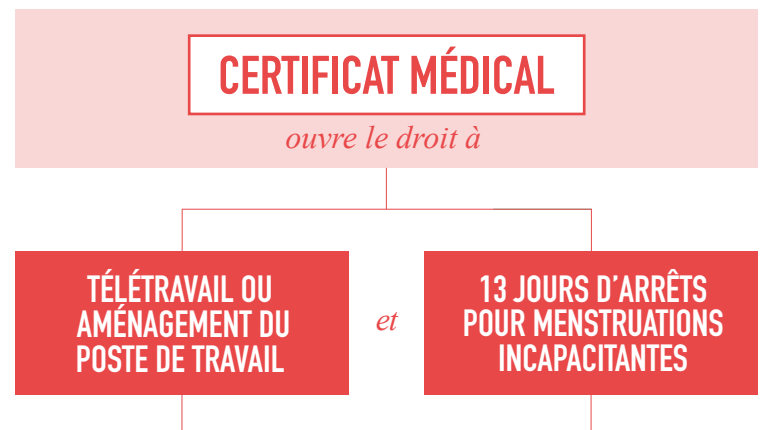
verse, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Il est par conséquent nécessaire de prendre en compte la santé gynécologique et menstruelle dans le monde du travail. Pour cela, le point de départ est de donner différentes options aux personnes menstruées, afin qu'elles puissent travailler sereinement. Le "congé menstruel", est une de ces options, c'est pourquoi nous proposons d'ouvrir le droit à un tel arrêt.

Notre proposition

Cette proposition de loi permettrait la mise en place d'un arrêt maladie pour menstruations incapacitantes. Il est ici question de règles qui entraînent des douleurs, ou d'autres symptômes qui empêchent de travailler dignement et dans de bonnes conditions.

Pour pouvoir bénéficier de cet arrêt maladie, il faudra se rendre chez un médecin pour obtenir un certificat médical. Cette consultation médicale constituera la première étape d'un parcours de soin qui permettrait un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge des douleurs menstruelles, souvent pathologiques.



La santé menstruelle et gynécologique serait aussi inclus dans les objets de négociations collectives et dans les prérogatives de la médecine du travail.

Ceux-ci seraient entièrement pris en charge par la Sécurité Sociale, sans délai de carence. Valable une année, à poser séparément ou consécutivement.



Pour plus d'informations, scannez le QRCode ou rendez-vous sur le site congemenstruel.peytavie.link

Constitutionnaliser le droit à la vie digne

Pour une société plus juste, émancipatrice et protectrice, la dignité de la personne humaine et de ses conditions de vie doit être explicitement mentionnée dans notre Constitution.

Pourquoi l'inscrire dans la constitution ?

La dignité humaine ne se mérite pas. Elle ne se décrète pas non plus. Elle se reconnaît et elle se garantit. Avec mes collègues du groupe Écologiste, nous avons donc déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à garantir le droit à la vie digne.

En constitutionnalisant ce droit, cette proposition se veut plus ambitieuse que la législation actuelle. En effet, la dignité de la personne humaine n'est pas explicitement mentionnée par notre Constitution du

4 octobre 1958. C'est pourtant le cas dans certaines constitutions étrangères, comme la loi fondamentale allemande du 23 mai 1949 (art. 1er) ou la Constitution espagnole du 27 décembre 1978 (art. 10).

En ce sens, inscrire le principe de dignité de la personne humaine et de ses conditions de vie directement dans la Constitution renforcerait la vigilance du législateur et du Conseil constitutionnel à ce sujet.

Elle ouvre ainsi la voie à un changement de paradigme et à la sécurisation des conditions de vie.

La dignité comme boussole

Le droit, outil d'émancipation et de protection des individus, est devenu un outil d'oppression. Depuis les années 80, par la sacralisation de la liberté d'entreprendre devenue droit à l'enrichissement personnel, notre société a largement tendu à institutionnaliser la loi du plus fort. Dès lors que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tout le monde, la méritocratie passe d'un idéal de progrès social à un cauchemar de statu quo.

Nous ne venons pas seulement au monde pour

travailler, cotiser, produire, consommer. Nous venons pour vivre et vivre pleinement. Et devant cette prise de conscience, devant les changements radicaux que nous devons entreprendre, pour effectuer notre transition écologique et sociale, il nous faut une boussole : la dignité.

Une société plus juste

Pour une société qui protège, qui émancipe, en donnant les moyens de la liberté et les conditions de l'égalité. Pour une société qui permet à toutes et à tous d'avoir accès à l'éducation,

accès aux soins, quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap sur l'ensemble du territoire. Une société qui prend soin de ses services publics, qui rémunère le travail et assure à chacun un revenu de base lui permettant son émancipation. Une société qui fait de la dignité humaine sa boussole, c'est une société qui refuse le mal-logement, que des femmes et des hommes dorment dans la rue et qu'ils meurent de faim. C'est une société qui garantit le pouvoir de vivre sur une planète vivante et vivable.



Réforme des retraites : une injustice sociale

Le mouvement social contre la réforme des retraites a été sans précédent. Le mépris et la violence du gouvernement, de même.

De quoi s'agit-il ?

Le projet du gouvernement comprend 2 mesures essentielles. La première est le décalage de l'âge légal de départ à la retraite de 2 ans, la faisant passer de 62 à 64 ans. La deuxième est l'accélération de la durée de cotisation.

Un discours mensonger

Bien que le Conseil d'Orientation des Retraites prévoit, entre 2022 et 2032, la détérioration de la situation financière du système de retraite (entre 0,5 point et 0,8 point de PIB), le système reviendrait de manière progressive à l'équilibre à l'horizon 2070. Le système sera donc bien, dans les prochaines années, faiblement déficitaire. Mais il ne l'est pas au point de remettre en question sa pérennité d'ici 2070, et ce, même en l'absence de réforme.

Le gouvernement parle de préserver le système de retraite, mais la réforme vise au contraire à le démanteler pour financer d'autres politiques. Il ne s'agit que d'un projet d'équilibre budgétaire, visant à respecter les objectifs du pacte de stabilité (déficit public en dessous de 3% du PIB). En effet, alors que le Gouvernement demande aux salariés de financer l'équilibre, il multiplie les cadeaux fiscaux pour les plus riches et fait couler à flot l'argent public sur les entreprises privées et ce, sans contreparties !

Une régression sociale sans précédent

La réforme est une trappe à précarité pour les seniors. Elle va faire basculer des milliers d'entre eux dans l'inactivité et les minima sociaux. Sans compter que, chaque année, près de

9 000 travailleurs supplémentaires mourront avant d'attendre la retraite.

Les seniors ne sont pas les seuls grands perdants de cette réforme : les femmes le seront particulièrement, d'avantage touchées par les carrières incomplètes et les travaux précaires.

Un rejet populaire

Pendant près de six mois, des millions de manifestants ont dénoncé dans toute la France l'injuste réforme des retraites et les manœuvres employées par le gouvernement pour la faire passer, coûte que coûte. Le 26 mars, ce sont près de 3,5 millions de Françaises et de Français qui ont manifesté dans les rues de France. Aujourd'hui encore, les manifestants font entendre leur voix, casserole à la main. La volonté d'une majorité d'entre nous n'aura cependant pas eu raison de l'obstination du gouvernement et d'Emmanuel Macron, ouvrant la voie à de dangereux précédents.

Sébastien Peytavie à la manifestation contre la réforme des retraites à Paris le 6 juin.



Le mépris et la violence du gouvernement

Le gouvernement a balayé d'un revers de main l'avis de la grande majorité du pays, deux tiers des Français s'opposant à la réforme, et a refusé le dialogue social. La seule réponse fut une répression toujours plus grande des manifestations, d'ailleurs dénoncées par le Conseil de l'Europe, institution internationale de référence qui surveille et condamne les violations des droits de l'homme en Europe.

Mais pour le chef de l'État et le gouvernement, si nous sommes contre cette réforme, c'est tout simple-

ment car nous ne l'avons pas comprise. Notre opposition serait due à un manque de pédagogie. Arrogant, le président est sûr de sa vérité et de sa légitimité, au mépris de toutes et tous les Français.

Une dérive antidémocratique

Alors que l'Assemblée nationale est majoritairement opposée à la réforme, le gouvernement a fait usage de tous les moyens de pression possible pour la museler.

Le 16 mars, alors que les députés s'apprétaient à rejeter le texte de la réforme, le gouvernement a privé le pays d'un débat et d'un vote en utilisant l'article 49.3 de la Constitution.

Le 20 mars, suite à une motion de censure votée par tous les groupes d'opposition dont de nombreux Républicains, le gouvernement d'Élisabeth Borne a failli être renversé, et ce, à 9 voix près sur 557.

Le 31 mai, une nouvelle proposition de loi déposée par le groupe LIOT pour permettre un vote sur la réforme des retraites est vidée de sa substance en commission des affaires sociales par la majorité et les Républicains (qui ont effectué à la dernière minute des changements de commission pour museler les membres opposés à la réforme).

Manifestation contre la réforme des retraites à Sarlat le 5 avril.

En juin, la présidente de l'Assemblée nationale a rejeté les amendements de l'opposition visant à débattre enfin en hémicycle du report de l'âge légal. En toute partialité et sans aucun doute sous la pression de l'exécutif, elle a ignoré la jurisprudence pour mieux museler l'opposition avec l'article 40 de la constitution.

Durant cette période, suite aux blocages continus de la majorité, l'Assemblée nationale n'a pas pu effectuer son travail démocratique essentiel : celui de débattre et de voter les lois.

Cette situation est intenable : comme le rappellent de nombreux politistes, sans débat ni vote, sans respect de la volonté des Français et de leurs représentants, nous nous éloignons de la démocratie.



Retrouvez mon explication en vidéo en **scannant le QRCode** ou rendez-vous sur retraites.peytavie.link

Papeteries de Condat : un drame humain

Avec la fermeture de la ligne 4, dernière ligne en France à produire du papier couché deux faces, c'est 187 personnes avec un savoir-faire unique qui vont perdre leur emploi. Dix ans après la fermeture de la ligne 6.

Une économie locale

L'atelier de Condat fait partie des fleurons de l'industrie française. C'est la dernière usine en France à produire du papier couché deux faces, reconnu pour sa grande qualité. Ce sont ainsi grâce aux mains et au savoir faire de ses 420 employés et 2500 emplois induits que nos Goncourt ont pu être édités, une fierté pour toute la région.

Les fermetures, les délocalisations, les liquidations d'imprimeries et de papeteries se multiplient ces dernières années, laissant des centaines de travailleurs et de travailleuses sur le carreau. Pourtant, la période post-Covid nous a montré que le milieu du livre est résilient, qu'il résiste au tout numérique et qu'il a encore un bel avenir.

Fermeture

Le groupe Lecta a annoncé la fermeture de la ligne 4 des papeteries de Condat. Ce sont 187 personnes avec un savoir-faire unique qui vont perdre leur emploi. En 2013 déjà, Lecta avait fermé la ligne 6, laissant 140 personnes au chômage. Ce drame humain est aussi un véritable drame pour l'industrie française.

Cette décision unilatérale du groupe interroge

fortement, alors que Lecta a pourtant récemment bénéficié d'un soutien public massif. La région a en effet accordé un prêt à taux zéro de 19 millions d'euros en mars 2020 et l'Agence de la transition écologique a, quant à elle, soutenu le groupe à hauteur de 14 millions d'euros pour l'achat d'une chaudière à biomasse.

Les méthodes de ce groupe sont inacceptables, ils doivent rendre des comptes. Condat est le plus gros employeur privé du département.

Soutien

Je me suis rendu à de nombreuses reprises auprès des salariés et des syndicats pour les soutenir et les épauler dans cette situation dramatique. J'ai également rencontré le préfet et les dirigeants des papeteries de Condat pour exiger des garanties et le maintien de la ligne 4.

Lettres aux ministres

Pour que le gouvernement puisse agir et prendre position, j'ai interpellé le ministre de l'Industrie, le ministre de l'Économie et enfin la ministre de la Culture sur la situation des papeteries. À ce jour, je n'ai toujours pas reçu de réponses de leur part.



Lettres aux maisons d'édition

Pour espérer médiatiser la fermeture de la ligne 4 de Condat, j'ai décidé d'en faire appel aux grandes maisons d'édition. Elles qui utilisent, pour la plupart, le papier couché deux faces produit par Condat pour leurs livres. Elles ont le pouvoir de demander le maintien de cette ligne pour préserver le savoir-faire et l'indépendance industrielle de la France, pour préserver les emplois des salariés des papeteries de Condat et pour préserver l'environnement : une industrie décarbonée, c'est d'abord une industrie de proximité.

Je suis convaincu que le livre a encore de beaux jours devant lui et que l'avenir industriel de la France passe par le maintien de son savoir-faire sur le territoire national. Le groupe Lecta, qui a des usines en Espagne et en Italie, n'a qu'un seul objectif : fabriquer le papier de Condat en Espagne. C'est un non-sens écologique et stratégique de se priver en France de cette production.

Nous avons toutes et tous intérêt à défendre la ligne 4 des papeteries de Condat, y compris les auteurs et les grandes maisons d'édition. Nous avons tout à y gagner : la fierté

Sébastien Peytavie et les salariés de Condat devant la préfecture de Périgueux le 22 juin.

de maintenir à flot l'industrie française, sa qualité et son savoir-faire, la fierté de sauver des emplois, et la fierté d'agir pour limiter l'impact environnemental de l'industrie du livre.



Pour être informé de la suite des événements, **scannez le QRCode** ou rendez-vous sur condat.peytavie.link

Commémorations et journée du souvenir



J'étais présent pour la journée nationale du souvenir de la déportation à Sarlat, ainsi que pour la commémoration des 80 ans du Conseil National de la Résistance, qui a combattu le nazisme et qui a aussi porté un projet de société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Agriculture

Visite de fermes et rencontre la Chambre d'agriculture de Dordogne ainsi que les Jeunes Agriculteurs. Nous avons pu échanger sur les nombreux enjeux qui traversent la profession : grippe aviaire, tuberculose, gestion de l'eau, aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Inauguration de l'extension de la caserne de Sarlat

Lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers, j'ai pu leur rendre hommage. Nous avons aussi inauguré l'extension de la caserne tant attendue !

Merci à ces femmes et ces hommes qui agissent au quotidien pour chacune et chacun d'entre nous, bien souvent au péril de leur vie.



Bien vieillir en France

À défaut d'une vraie loi grand âge, cette proposition tente de sauver les apparences.

Dans les 10 prochaines années, le nombre de Français entre 75 et 85 ans va augmenter de 50%. Face au vieillissement de la population, il est urgent d'agir pour mieux accompagner nos aîeux.

Il convient déjà de répondre aux insuffisances de notre système de santé en investissant massivement dans les hôpitaux et en luttant contre les déserts médicaux. Il faut aussi, dans une approche plus globale de la santé, faire de la santé psychologique et sociale des seniors, une priorité.



Ensuite, nous devons renforcer la coordination de nos services tout en développant les solutions alternatives et complémentaires aux Ehpad : l'aide à domicile, l'accueil familial, l'aïdance...

Mes victoires

À l'assemblée, lors de l'examen de la proposition de loi portant mesure pour bâtir la société du bien vieillir, j'ai obtenu :

- La reconnaissance de la Lutte contre l'isolement comme mission de l'aide sociale au même titre que la lutte contre la maltraitance. Et la reconnaître la lutte contre l'isolement comme un axe de dépense à part entière de la conférence des financeurs (jusqu'alors compris dans «actions collectives de prévention»);
- L'amélioration du repérage des personnes en situation de vulnérabilité;
- La mise en cohérence temporelle des schémas régionaux et départementaux de santé, pour une action plus efficace en matière médico-sociale.

Lutte contre l'exposition excessive aux écrans

Alors que la moitié des enfants de moins de 3 ans sont exposés, il est urgent d'agir.

L'exposition des enfants aux écrans est un nouvel enjeu de santé publique. L'utilisation des écrans impose des stimuli intenses, nuit à l'apprentissage, à la concentration et perturbe la régulation émotionnelle.

Mes victoires

Lors de l'examen de la proposition de loi, j'ai obtenu :

- La réalisation d'un rapport pour évaluer et contrôler les bénéfices des logi-

ciels commerciaux pour les moins de trois ans ;

- Une sensibilisation plus efficace et effective, en utilisant les 21 rendez-vous médicaux dont bénéficient les enfants comme un temps de sensibilisation aux risques sanitaires, en particulier liés à une surexposition excessive aux écrans qui affecte le développement cognitif, physique et psychomoteur de l'enfant.

Améliorer l'accès au soin dans les déserts médicaux et les territoires

Une proposition de loi qui va dans le bon sens, mais qui manque d'ambition tant sur les moyens que sur les objectifs.



Il manque 6000 généralistes dans les campagnes françaises. Derrière ce chiffre accablant, ce sont des professionnels qui souffrent, ce sont des temps d'attente qui s'allongent pendant lesquels les patients souffrent sans traitement, ce sont des personnes qui ne seront plus prises en charge, faute de médecin disponible. C'est

une inégalité criante quand il est 6 fois plus difficile de consulter un médecin à la campagne qu'en ville.

La lutte contre les déserts médicaux passe par une plus juste répartition des médecins sur les territoires. Il est nécessaire d'inciter, voire, d'obliger les médecins à s'installer dans les territoires les plus en crise pour garantir un ac-

cès équitable à un parcours de soin pour toutes et tous.

Mes victoires

Si le texte va dans le bon sens, il se montre toutefois peu ambitieux. J'ai cependant pu obtenir des améliorations :

- La mise en place d'une option "santé" dans les lycées situés dans les déserts médicaux à titre expérimental pour encourager les jeunes de ces territoires à s'engager dans des études de médecine ;
- Le renforcement du guichet unique, sous l'égide de chaque agence régionale de santé, le guichet unique vise à simplifier les démarches administratives des professionnels de santé effectuées dans le cadre de leur projet d'installation.

Encadrement des centres de santé

Les nombreux scandales sanitaires des centres de santé lucratifs mettent en évidence la nécessité de légiférer pour protéger.

Cinq ans après le scandale des groupes dentaires Denterxia qui ont laissé derrière eux des milliers de patients escroqués et édentés, une nouvelle procédure visant un autre centre de santé, Proxidentaire a été ouverte en 2021. De nouveau, des milliers de clients ont été mutilés. Cette situation a été rendue possible par le manque de contrôle des gestionnaires des centres.

Devant la gravité des abus commis et parce que cette situation ne doit plus jamais se reproduire, l'État doit se saisir pleinement de la question en renforçant l'encadrement et les sanctions à l'égard des centres qui manquent gravement à leurs obligations.



Mes victoires

Pour remédier à cette situation, une proposition de loi visant à encadrer les centres de santé a été déposée. Lors de son examen, j'ai pu obtenir des avancées significatives :

- Un doublement des sanctions financières prévues dans la loi à l'encontre des groupes peu

regardant gérant les établissements de santé ;

- Un vrai contrôle des centres en permettant aux agents de contrôle de ne pas révéler préalablement leur identité et le motif de leur visite. Les établissements ne pourront ainsi plus dissimuler des potentiels manquements.

Évaluation du dispositif «Mon Psy»

Rapporteur de la mission d'évaluation, j'ai pu mettre en lumière les insuffisances du dispositif et faire des propositions.



Aperçu général

Au sein de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, nous avons, après plusieurs mois de travail, mis en lumière les nombreuses failles du dispositif MonParcoursPsy (premier dispositif pérenne de prise en charge par l'assurance maladie des consultations psychologiques).

Au cours de cette mission, nous avons auditionné les associations d'usagers en particulier France Asos Santé et l'Unafam, les représentants des psychologues à savoir la fédération nationale des psycholo-

gues, le syndicat national des psychologues, le Collectif Manifestepsy et la Convergence des psychologues en luttés. Nous avons aussi directement interrogé les psychologues et auditionné le collège de médecine générale, le collège national des généralistes enseignants et la Mutualité française.

Les insuffisances

J'ai pu démontrer les graves insuffisances de MonParcoursPsy : la large critique de la profession, les résultats décevants surtout dans les zones rurales, l'insuffisance des moyens et les nombreux défauts de conception.

Le nombre limité de séances prises en charge pose question. De plus, le dispositif ne prend pas en compte les différences de pratiques entre professionnels et n'est pas suffisamment attractif pour eux.

Les critères d'éligibilité des patients sont inopérants et inadaptés. Les psychologues constatent un manque d'adhésion des patients au dispositif.

Nos propositions

Il est nécessaire de réformer en profondeur le dispositif pour répondre au plus de 13 millions de Français qui présentent des troubles psychiques. Nous avons fait les propositions suivantes :

- L'augmentation du nombre de séances prises en charge (le plafond de 8 séances est un «non-sens» pour de nombreux psychologues) ;
- Tarification des séances doit être revue à la hausse ;
- Engagement de discussions approfondies avec les organismes complémentaires d'assurance maladie pour mieux les associer à la prise en charge des soins psychiques ;
- Renforcement du service public de la santé mentale avec la création de 200 postes de psychologues en maison de santé pluridisciplinaire et en centre de santé, le recrutement de 400 équivalents temps pleins dans les centres médico-psychologiques et de 400 autres pour les centres médico-psychologiques infanto-juvéniles.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

LES CHIFFRES

Projet de loi

9 EXAMINÉS

7 ADOPTÉS

Proposition de loi

22 EXAMINÉES

8 ADOPTÉES

16 753
AMENDEMENTS DÉPOSÉS

Nous avons traité plus d'amendements sur cette seule année que sur l'ensemble de la 15^{ème} législature, de 2017 à 2022.

802
AMENDEMENTS ADOPTÉS

245
HEURES DE COMMISSION

Notre système de soin périgourdin en danger

Manque de médecins, paramédicaux qui fuient l'hôpital, permanence des soins non garantie sur tout le territoire, budget pas à la hauteur de l'inflation... Notre système de soin est mis à rude épreuve.

Hôpital de Sarlat

Entre le 25 juin 2022 et le 3 juillet 2023, soit en un peu plus d'un an, l'accueil des urgences de l'hôpital de Sarlat ont été "régulés" une cinquantaine de fois. Au total, ce sont près d'une soixantaine de jours. Les citoyens et citoyennes ont été invités à ne pas se présenter spontanément à l'accueil des urgences et à appeler le SAMU. À la maternité, la prise en charge des accouchements a été suspendue

à trois reprises depuis le mois de janvier. J'ai interpellé à plusieurs reprises le ministre de la Santé, François Braun. Il m'avait promis de venir rendre visite au personnel soignant de l'hôpital. Son successeur, Aurélien Rousseau a tenu promesse. Ce dernier s'est rendu sur place le 31 juillet 2023 en ma compagnie. Même si cela ne changera pas le manque de médecins, il a annoncé 17 millions

pour reconstruire l'accueil et les urgences de l'hôpital, un signal important pour notre établissement.



Ehpad de Vergt

Le groupe privé Korian envisage de fermer la maison de retraite de Vergt et de placer les résidents dans ses autres Ehpad. Les familles et salariés ont appris la nouvelle par surprise en octobre.

Il apparaît clairement que ce projet de fermeture n'a pour seul motif que la course aux profits et la rentabilité financière. Cette fermeture ne sera pas sans conséquence, des personnes soignées ou accom-

pagnées risquent de se trouver en rupture de parcours. À partir d'un certain âge, ces ruptures sont déstabilisantes pour les personnes âgées en perte d'autonomie, et peuvent entraîner des syndromes de glissement, dont les conséquences sur l'état général de santé sont particulièrement délétères. J'ai interpellé le ministre des Solidarités et me suis rendu sur place pour soutenir les familles et salariés.

Permanence parlementaire

319 Avenue Aristide Briand
24200 Sarlat-la-Canéda

Me contacter

Pour partager vos préoccupations et idées, contactez mon collaborateur parlementaire en circonscription, Antonin Bergier, par mail, par téléphone, par courrier ou sur mon site :

06 58 41 55 75

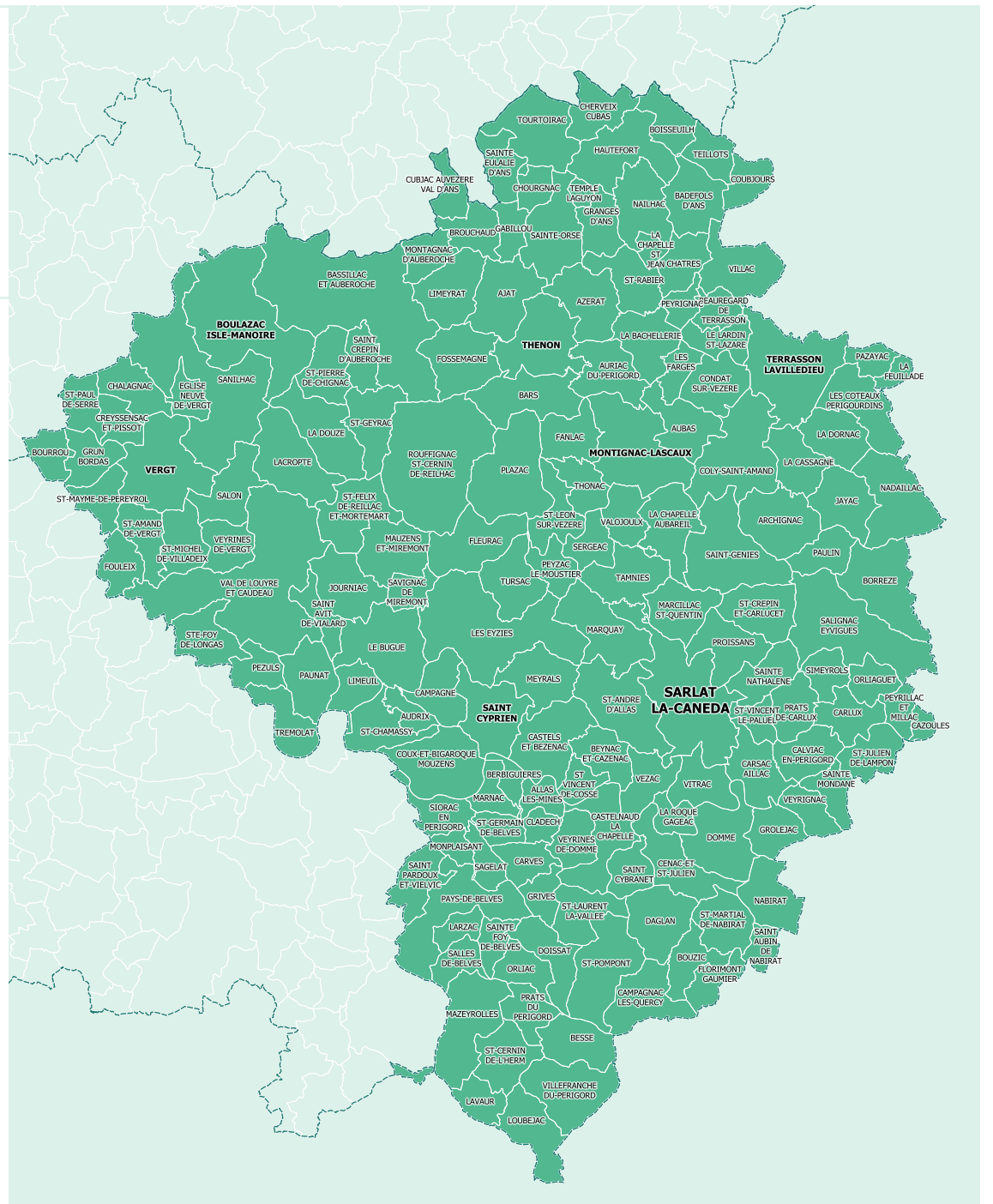
sebastien.peytavie@assemblee-nationale.fr

Sébastien Peytavie
319 Avenue Aristide Briand
24200 Sarlat-la-Canéda

Rendez-vous sur
contact.peytavie.link

Me rencontrer

Des rencontres pour échanger sur mon activité parlementaire seront organisées au cours de l'année. Suivez mon actualité sur les réseaux sociaux et grâce à ma newsletter pour être informé des dates et lieux de ces rendez-vous réguliers !



Ce journal n'était qu'un petit aperçu !

Pour suivre mon travail et voir mon quotidien en Dordogne comme à l'Assemblée, vous pouvez me suivre sur les réseaux sociaux et vous inscrire pour recevoir ma newsletter !

PAR COURRIER



Remplissez, découpez et envoyez le coupon à
Sébastien Peytavie
319 Av. Aristide Briand
24200 Sarlat-la-Canéda

EN LIGNE



Scannez le QRCode ou rendez-vous sur
www.peytavie.link



Je souhaite recevoir la newsletter de Sébastien Peytavie

Prénom Nom
Mail @
Code postal [][][][][][] Ville
Téléphone [][][][][][][][][][][][][][][][]